

CNAMTS/DDO/DOPP/DPPM MOAD Rouen-Elbeuf- Dieppe	Annexe à la norme B2 TA	Page 1
NORMES B2		30/11/2018

La norme de télétransmission B2 TA a été adaptée pour les taxis afin de pouvoir véhiculer les informations suivantes :

- Date de départ,
- Heure de départ,
- Lieu de départ,
- Numéro minéralogique du véhicule,
- Nom du conducteur,
- Prénom du conducteur,
- Date d'arrivée,
- Heure d'arrivée,
- Lieu d'arrivée,
- Nombre de malades transportés dans le véhicule,
- Distance réellement parcourue.

Les versions concernées par la présente annexe sont :

- juin 2005 addenda B
- juin 2007

Cette évolution sera également reprise dans la prochaine version de normes B2 en cours d'élaboration.

NB : Afin de permettre aux éditeurs d'adapter leurs logiciels, la nouvelle et l'ancienne facturation vont cohabiter pendant une période transitoire.

CNAMTS/DDO/DOPP/DPPM MOAD Rouen-Elbeuf- Dieppe	Annexe à la norme B2 TA	Page 2
NORMES B2		30/11/2018

Formatage d'une facture taxi en norme B2 TA adaptée

Le type 4 A doit se substituer au type 4 et être suivi obligatoirement des types 4T et 4U.

Conformément aux dispositions générales de la norme B2, le type 4A regroupe également le montant total à rembourser.

Il est suivi d'un enregistrement de type 4T et d'un type 4U.

Une facture taxi doit donc comporter autant de types 4A (+4T + 4U) que de transports, dans un même type 2.

Le TYPE 4 A

Complément de type 36 (1) : valeur **A** (obligatoire)

INFORMATIONS	POSITION S	Alphanu mérique	Numé rique	PRESENC E	DONNEES A RENSEIGNER
Type d'enregistrement	1		1		4
	2-35				Idem type 4 actuel
Complément du type	36	1		O	A
	37- 128				Idem type 4 actuel

Le TYPE 4 T

Le type 4T ne subit pas de modification. Seules les consignes de saisie des rubriques devront prendre en compte la spécificité de la facturation de taxi.

INFORMATIONS	POSITION S	Alphanu mérique	Numé rique	PRESENC E	DONNEES A RENSEIGNER
Type d'enregistrement	1		1	O	4
N° partenaire de santé Filler N° immatriculation assuré Clé du n° immatriculation N° de facture	2-35				Idem type 4 A
Complément du type	36	1		O	T

CNAMTS/DDO/DOPP/DPPM MOAD Rouen-Elbeuf- Dieppe	Annexe à la norme B2 TA			Page 3
NORMES B2				30/11/2018

Séquence	37-38		2	O	Un seul enregistrement numéroté 01.
Filler	39-45	7			Blanc
Série (au sens du décret du 6/5/88)	46		1	O	0
Transport lié à une hospitalisation	47		1		0
Longue distance	48		1	O	0
Filler	49	1		O	Blanc
Forfait - type de forfait	50		1	O	0 (pas de forfait)
Prix unitaire du forfait non majoré	51-56		4+2	F	000000
Quantité forfaits	57-58		2	F	00
Quantité forfaits majoration de nuit	59-60		2	F	00
Quantité forfaits majoration dimanche ou fériés	61-62		2	F	00
Prix unitaire du kilomètre non réduit.	63-68		4+2	F	000000
SANS MAJORATION : Quantité <ou=150 km	69-72		4	F	0000
Quantité >150 km	73-76		4	F	0000
MAJORATION NUIT : Quantité <ou=150 km	77-80		4	F	0000
Quantité >150 km	81-84		4	F	0000
MAJORATION DIMANCHE/FERIE : Quantité <ou=150 km	85-88		4	F	0000
Quantité >150 km	89 à 92		4	F	0000
SUPPLEMENT : Type supplément	93		1	F	0
Quantité	94-95		2	F	00
Montant	96-101		4+2	F	000000
PEAGE ET VOIES D'EAU :					

CNAMTS/DDO/DOPP/DPPM MOAD Rouen-Elbeuf- Dieppe	Annexe à la norme B2 TA	Page 4
NORMES B2		30/11/2018

Quantité	102-103		2	F	00
Montant	104-109		4+2	F	000000
Montant global des abattements	110-116		5+2	F	0000000
Montant global des majorations pour courte distance	117-123		5+2	F	0000000
Filler	124-128	5			Blanc

Le TYPE 4 U

La distance réellement parcourue sera transmise dans le champ existant du type 4U actuellement réservé aux transporteurs sanitaires dans le cadre de la géolocalisation.

Les champs « Utilisation du distancier », « Niveau de certification » actuellement obligatoires pour la géolocalisation des transporteurs sanitaires, seront rendus facultatifs pour les taxis.

Le champ « Indicateur de période de réalisation du trajet », actuellement obligatoire pour la norme B2 TA sera rendu facultatif pour les taxis.

INFORMATIONS	POSITION S	Alphanu mérique	Numé rique	PRESENC E	DONNEES A RENSEIGNER
Type d'enregistrement	1		1		4
N° partenaire de santé FILLER N° immatriculation assuré Clé du numéro immatriculation N° de facture	2-35				Idem type 4A
Complément du type	36	1		O	U
Séquence	37-38		2	O	= 01 – un seul trajet par facture

CNAMTS/DDO/DOPP/DPPM MOAD Rouen-Elbeuf- Dieppe	Annexe à la norme B2 TA			Page 5
NORMES B2				30/11/2018

Date départ	39-44		6	O	AAMMJJ
Heure départ	45-48		4	O	HHMM de 00 à 23H - de 00 à 59Mn
Lieu départ département commune	49-50 51-53		2 3	O O	Code INSEE des communes et des départements, 99999 si hors de France
N° véhicule	54-62	9		O	Numéro minéralogique
Nom conducteur	63-70	8		O	8 premiers caractères nom
Prénom conducteur	71-73	3		O	3 premiers caractères prénom
Nom accompagnateur	74-81	8		F	Blanc
Prénom accompagnateur	82-84	3		F	Blanc
Date arrivée	85-90		6	O	AAMMJJ
Heure arrivée	92-94		4	O	HHMM 00 à 23H - 00 à 59 Mn.
Lieu d'arrivée	95-99		5	O	Idem lieu de départ.
Nombre malades	100		1	O	Transportés dans véhicule = 1
% abattement	101-102		2	F	00
Montant abattement	103-108		4+2	F	000000
Nombre de km facturés	109-112		4	F	0000
Distance réelle parcourue	113-116		4	O	Indique le nombre de kms réellement parcourus, entre le lieu de départ et le lieu d'arrivée
Utilisation du distancier	117	1		F	Blanc
Niveau de certification	118	1		F	Blanc
Montant de la majoration pour courte distance	119-124		4+2	F	000000
Indicateur de période de réalisation du trajet	125	1		F	Blanc
Filler	126-128				blanc

CNAMTS/DDO/DOPP/DPPM MOAD Rouen-Elbeuf- Dieppe	Annexe à la norme B2 TA	Page 6
NORMES B2		30/11/2018

Structuration de la norme TA pour les transports taxi

Type 000

type 1	1 par lot
type 2 ou 2A	1 par facture
type 2S	1 par facture (facultatif)
type 2E	1 par facture (facultatif)
0 à 1 type 4A	1 par acte
type 4E	facultatif sauf si les informations qu'il contient sont obligatoires
n type 4T	(spécial transport) 1 par facture
type 4U	(spécial transport) 1 par facture
type 5	1 par facture
type 6	1 par lot

Type 999

Points d'attention

- Les données obligatoire pour les transports mais positionnées à « 0 » pour les taxis devront être véhiculées à « 0 »
- Un enregistrement de type 4A (4T 4U) par transport